CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Etabli en application des dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales

1- Cadre juridique

La loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe a profondément remanié l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, relatif au débat d'orientations budgétaires. Ce nouvel article prévoit la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport établi par l'autorité territoriale.

L'article L.2312-1 précise ainsi :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Ces dispositions sont applicables aux EPCI de plus de 10 000 habitants et aux CIAS en tant qu'établissement public administratif.

2- Orientations budgétaires 2024

Contexte

Créé en 2015, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est destiné à mettre en œuvre les actions sociales d'intérêt communautaire, regroupant :

- Le centre d'hébergement temporaire à Saint Gilles Croix de Vie,
- L'EHPAD à la Chaize Giraud,
- La Résidence Autonomie « Les Primevères » à Saint Maixent sur Vie
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Les actions du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont retracées à l'intérieur d'un budget principal et des quatre budgets annexes suivants :

- « CHT ST GILLES » Centre d'Hébergement Temporaire à Saint Gilles Croix de Vie
- « EHPAD HARMONIE CHAIZE GIRAUD» Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes à La Chaize Giraud
- « RESIDENCE PRIMEVERES » à Saint Maixent Sur Vie
- « SAAD » à Saint Maixent Sur Vie

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 16 septembre 2021, a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire et d'y intégrer les actions suivantes :

- Enfance

- Coordination de la politique contractuelle à l'enfance et à la parentalité avec la CAF et la MSA,
- Gestion et coordination du Multi Accueil Multi Sites de Saint Hilaire de Riez, Brétignolles sur Mer et Coëx,
- Gestion des Relais Assistants Maternels,
- Gestion du Lieu d'Accueil Enfants Parents,
- Gestion de la compétence extra-scolaire et coordination des accueils de loisirs pour les périodes des mercredis et vacances scolaires,
- o Gestion d'actions éducatives.

Seniors

- o L'accompagnement du vieillissement de la population et la prévention de la perte d'autonomie,
- o La construction et l'entretien du Centre d'Hébergement Temporaire à Saint Gilles Croix de Vie,
- o La construction et l'entretien de l'EHPAD à la Chaize Giraud,
- La construction, l'entretien et la gestion de la Résidence Autonomie « Les Primevères » à Saint Maixent sur Vie,
- La coordination avec les établissements publics pour personnes âgées du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour garantir le parcours des ainés et la pérennité des établissements.

Santé et Handicap

- o Politique de lutte contre la désertification médicale,
- Soutien aux actions de santé publique,
- o Analyse, évaluation et propositions d'évolutions du territoire dans le champ du handicap.

Logement social

- o Animation de la CIL (Conférence Intercommunale du Logement),
- o Coordination des structures œuvrant en matière de logement social,
- o Participation au fonds solidarité logement.

Solidarités

- o Lutte contre la précarité,
- o Pilotage de la Banque Alimentaire,
- o Fonds d'aide aux jeunes,
- o Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,
- o Coordination des structures œuvrant en matière d'insertion et d'emploi.

✓ Budget Principal CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Le projet de budget 2024 s'établit à 6 751 702.72 € en section de fonctionnement et à 84 834.01 € en section d'investissement et se présente ainsi :

O Section de Fonctionnement :

Dépenses	BP 2023	BS+DM 2023	TOTAL BUDGET 2023	DOB 2024	Recettes	BP 2023	BS+DM 2023	TOTAL BUDGET 2023	DOB 2024
Chap. 011 - charges à caractère général	1 312 951,00 €	75 057,00 €	1 388 008,00€	1 624 369,68 €	Chap.70 - Produits des services	989 950,00 €	68 900,00 €	1 058 850,00 €	1 102 085,00 €
→ Crèches	341 950,00 €	0,00 €	341 950,00 €	325 306,00 €	→ Crèches	579 900,00 €		579 900,00 €	603 000,00 €
→ accueils de loisirs → Relais Petite Enfance	702 181,00 € 21 885,00 €	131 937,00 €	834 118,00 € 21 885,00 €	835 889,68 € 19 675,00 €		405 000,00 € 0,00 €	68 900,00 €	473 900,00 € 0,00 €	490 700,00 €
→ Lieu Accueil Enfants Parents	2 490,00 €		2 490,00 €	1 380,00 €	→ refact Mairie Brem	2,02 0	0,00€	0,00 €	
→ Centre Médico Scolaire	4 110,00 €		4 110,00 €	0,00 €	→ Accompagnement au déplacement des personnes			0,00 €	
→ Fournitures scolaires collégiens	89 000,00 €	4 500,00 €	93 500,00 €		empêchées	4 600,00 €		4 600,00 €	
→ Accompagnement au déplacement des personnes empêchées	70 000,00 €	-70 000,00 €	0,00 €		→ Actions séniors	450,00 €		450,00 €	385,00 €
	22 150,00 €		22 150,00 €	14 409,00 €					
→ Logement social → Contrat Local de Santé (CLS)	3 200,00 € 0,00 €		3 200,00 € 0,00 €	0,00 € 61 900,00 €					
→ aide alimentaire	9 390,00 €	1 390,00 €	10 780,00 €	16 580,00 €					
→ Contrat Territoire Globlae (CTG)									
→ gestion du CIAS	46 595,00 €	7 230,00 €	53 825,00 €	119 500,00 €					
Chap. 012 - charges de	2 206 280 00 6	412 087,00 €	2 719 267 00 6	2 902 005 00 6	Chap. 74 - Dotations et	4 220 704 64 6	600 46E 00 6	4 020 250 64 6	COC 147 00 6
personnel	3 306 280,00 €	412 087,00 €	3 718 367,00 €	3 893 995,00 €	participations	4 320 794,61 €	608 465,00 €	4 929 259,61 €	686 147,00 €
→ Crèches	1 360 700,00 €	196 768,00 €	1 557 468,00 €	1 544 380,00 €		144 900,00 €		144 900,00 €	144 900,00 €
→ accueils de loisirs → Relais Petite Enfance	1 007 820,00 € 131 740,00 €	188 888,00 €	1 196 708,00 € 131 740,00 €		→ accueils de loisirs → coordination ALSH	220 850,00 € 43 200,00 €		220 850,00 € 43 200,00 €	245 760,00 € 0,00 €
→ Lieu Accueil Enfants Parents	24 350,00 €		24 350,00 €	37 725.00 €	→ Relais Petite Enfance	77 500,00 €		77 500,00 €	77 500,00 €
→ Logement social	43 650,00 €	3 138,00 €	46 788,00 €	46 575,00 €	→ Lieu Accueil Enfants Parents	14 300,00 €		14 300,00 €	28 870,00 €
→ Aide alimentaire	38 100,00 €	2 658,00 €	40 758,00 €	47 075,00 €					119 713,00 €
→ CLS	38 100,00 €	2 030,00 C	40 730,00 €	56 620.00 €					58 000,00 €
→ Accompagnement au				30 020,00 €	. 016				38 000,00 €
déplacement des personnes empêchées	,			23 185,00 €	→ Subv. Agglo	3 796 844,61 €	608 465,00 €	4 405 309,61 €	0,00 €
→ gestion du CIAS	699 920,00 €	20 635,00 €	720 555,00 €	624 590,00 €	→ conférence des financeurs	23 200,00 €	0,00 €	23 200,00 €	11 404,00 €
Chap. 65 - autres charges de gestion courante	592 435,00 €	76 896,00 €	669 331,00 €	1 129 478,03 €	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	10,00 €	0,00€	10,00 €	4 771 450,00 €
→ budgets CHT et EHPAD	291 325,00 €	0,00 €	291 325,00 €	326 835,64 €	→ CIAS	10,00 €	0,00€	10,00 €	
→ Budgets PUV et SAAD				386 339,39 €	→ Subv. Agglo				4 771 440,00 €
→ accueils de loisirs	255 050,00 €	76 896,00 €	331 946,00 €	345 935,00 €					
→ Subvention	43 350,00 €	0,00 €	43 350,00 €	61 658,00 €					
→ Crêches	2 200,00 €		2 200,00 €						
→ CIAS	510,00 €		510,00 €	8 710,00 €					
Chap. 66 - charges financières	5 000,00 €	0,00€	5 000,00 €	17 150,00 €					
→ CIAS	5 000,00 €		5 000,00 €	17 150,00 €					
Chap. 67 - charges exceptionnelles	147 627,64 €	116 000,00 €	263 627,64 €		Chap. 013 - Atténuation de charges	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	52 000,00 €
→ CIAS	132 127,64 €	116 000,00 €	248 127,64 €		→ Crèches	30 000,00 €	0,00€	30 000,00 €	30 000,00 €
→ Crèches → LAEP → accueils de loisirs	7 000,00 € 8 000,00 € 500,00 €		7 000,00 € 8 000,00 € 500,00 €	10 000,00 € 0,00 € 500,00 €		25 000,00 €	-,	25 000,00 €	22 000,00 €
Chap. 68 - Dotations aux amortissements et provisions	10 000,00 €	-4 900,00 €	5 100,00 €	10 000,00 €		0,00€		0,00€	0,00€
→ CET	10 000,00 €	-4 900,00 €	5 100,00 €	10 000,00 €					
Chap. 042 - Opérations d'ordre de section à section	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €		Chap. 042 - Opérations d'ordre de section à	0,00€	8 615,00 €	8 615,00 €	5 700,00 €
→ ALSH	2 000,00 €		2 000,00 €	2 570,00 €	section	0,00 €	8 615,00 €	8 615,00 €	5 700,00 €
Chap. 023 - virement à la	21 603,76 €	10 840,00 €	32 443,76 €	63 640,01 €					
section d'investissement	21 003,/0€	10 040,00 €	32 443,70 €	03 040,01 €					
Chap. 002-résultat de fonctionnement reporté			0,00€		Chap. 002-résultat de fonctionnement reporté	32 142,79 €		32 142,79 €	134 320,72 €
Total	5 397 897,40 €	685 980,00 €	6 083 877,40 €	6 751 702,72 €	Total	5 397 897,40 €	685 980,00 €	6 083 877,40 €	6 751 702,72 €

☐ LES DEPENSES

Chapitre 011 - charges à caractère général : 1 624 369.68 €

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge les frais de fonctionnement :

- → des crèches : 325 306 €
- → des accueils de loisirs : 835 889.68 €
- → des relais petite enfance : 19 675 €
- → du lieu accueil enfants parents : 1 380 €
- → des fournitures scolaires aux collégiens : 92 000 €
- → de l'accompagnement au déplacement des personnes empêchées : 105 000 € (action nouvelle prévue au 01/07/2024)
- → des animations en faveur des Séniors : 14 409 €
- → l'aide alimentaire : 16 580 €
- → des actions du Contrat Local de Santé (CLS) : 61 900 €
- → des actions du Contrat Territoire Globale (CTG) : 32 730 €
- → de la gestion du CIAS : 119 500 € (fournitures de bureau, assurances, imprimés, affranchissement, téléphone, amicale et formations au titre de l'hygiène et la sécurité) ;

La variation par rapport à 2023 +311 k€, s'explique notamment par :

- L'évolution des nouvelles actions :
 - o Les actions du CLS + 62 k€
 - Les actions du CTG + 33 k€
- L'évolution du coût des charges courantes :
 - o L'aide alimentaire : +7 K€
 - o Le transfert du service Accompagnement au déplacement des personnes empêchées : + 35 k€
 - La communication, la téléphonie, les réceptions (Projet social et CLS), les assurances, les formations du personnel : + 73 k€
 - Les actions seniors : 8 k€
 - Le centre Medico scolaire : 4 k€
 - o Les crèches : -17 k€
 - Les ALSH : + 134 k€
 - o Les RPE/LAEP : 3 k€
 - Logement social : -3 k€
 - Les fournitures scolaires aux collégiens : + 3 k€

Chapitre 012 - charges de personnel : 3 893 995 €

Les charges de personnel en 2024, comprennent :

- → les crèches : 1 544 380 €
- → les accueils de loisirs : 1 292 510 €
- → les relais petite enfance : 221 335 €
- → le lieu accueil enfants parents : 37 725 €
- → l'habitat social : 46 575 €
- → l'aide alimentaire : 47 075 €
- → le Contrat Local de Santé : 56 620 €
- → le service Accompagnement au déplacement des personnes empêchées : 23 185 €
- → la gestion du CIAS (direction, secrétariat et chargées de projets CTG et séniors) : 624 590 €

La répartition du personnel rémunéré par le CIAS est la suivante :

- Crèches multi sites : 27 titulaires (1 infirmière, 4 éducatrices de jeunes enfants, 16 auxiliaires de puéricultrice, 5 agents sociaux, 1 adjoint administratif,)
- Relais petite enfance et Lieu Accueil Enfants Parents : 3 titulaires (3 éducatrices de jeunes enfants)
- Accueil de loisirs : 10 titulaires (2 animateurs et 8 adjoints d'animation)
- L'habitat social : 1 agent titulaire (adjoint administratif)
- L'aide alimentaire : 1 agent contractuel (Rédacteur)
- Le contrat Local de Santé : 1 agent contractuel (Attaché)
- Le service Accompagnement au déplacement des personnes empêchées : 1 agent titulaire (Adjoint administratif)
- Gestion du CIAS: 2 titulaires et 4 contractuels (2 attachés, 2 animateurs, 2 rédacteurs).

Les principales variations de personnel par rapport en 2023 sont :

- ALSH: + 145 k€ (Remplacements et refacturation par les communes, animateurs supplémentaires au regard du taux d'encadrement obligatoire face à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, augmentation point d'indice).
- Accompagnement au déplacement des personnes empêchées : +22.5 k€ (affectation agent)
- Crèches: + 7 k€ (remplacement maladie et disponibilité, augmentation du point d'indice)
- Relais petite enfance : + 75 k€ (remplacement congé maternité)
- Administration du CIAS : +126 k€ ; Nouveau : chargé de coopération thématique CTG 29k€ et service commun de l'Agglomération + 97 k€).
- + 212 k€ pour le GVT (150k€) et CTI (60k€), et l'assurance personnel/FDAS (+3k€)

Le budget en augmentation de 17.78%. Les charges de personnel subissent les conséquences des mesures sociales nationales (augmentation valeur du point d'indice, augmentation des cotisations, évolution du SMIC, mise en place du Complément du Traitement Indiciaire, revalorisation des Catégories A)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 1 129 478.03 €

Afin de permettre aux budgets annexes EHPAD de la Chaize Giraud et CHT de Saint Gilles Croix de Vie d'équilibrer leur section de fonctionnement, le budget principal provisionne le versement d'une participation d'équilibre estimée à 326 835.64€. La détérioration des résultats d'exploitation de ces budgets entraîne une hausse de l'inscription budgétaire d'environ 36 k€. Le fonds de roulement de ces deux budgets annexes étant positif, le versement de la participation ne sera pas nécessaire.

Par ailleurs, suite au passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024, le déficit des budgets annexes de la Résidence autonomie de Saint Maixent et du SAAD sont intégrés au chapitre 65 alors qu'en 2023 ils impactaient le chapitre 67. Afin de permette aux budgets annexes de la Résidence autonomie de Saint Maixent et du SAAD d'équilibrer leur section de fonctionnement, le budget principal inscrit des crédits pour la prise en charge des déficits d'exploitation de la résidence autonomie à hauteur de 323 634.52€ et du SAAD à hauteur de 62 704.87 €.

Les autres inscriptions enregistrées à ce chapitre sont :

- Le versement de subventions aux accueils de loisirs associatifs (1,90€ par heure d'accueil), qui pour 2024 s'établirait à 333 935 €. Afin de tenir compte de la hausse de fréquentation des centres de loisirs de Coëx, Notre Dame de Riez et Saint Gilles Croix de Vie,
- Le versement de subventions au Fonds de Solidarité au Logement, au Fonds d'Aide aux Jeunes, aux associations Habitat et Humanisme, VISTA, à la Banque Alimentaire de la Vendée, à l'accorderie, aux Réfugiés du Pays de Saint Gilles et au Collège Saint Marie d'Aizenay pour un montant de 61 658€,
- Les droits d'utilisation de logiciels pour un montant de 20 700€ comprenant l'abonnement à Microsoft 365, l'antivirus client et le logiciel de facturation
- Régularisation du prélèvement à la source pour un montant de 10€.

_

Chapitre 66 - Charges financières : 17 150 €

Lors du Conseil d'Administration du 19 décembre 2023, il a été décidé de contracter une ligne de trésorerie d'un million d'euros.

A ce titre pour 2024, des crédits à hauteur de 17 150€ ont été inscrits afin de permettre le paiement des éventuels intérêts.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles: 10 500 €

Sont inscrits à ce chapitre des crédits pour la prise en charge éventuelle d'annulations de mandats sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions : 10 000 €

Sont inscrits à ce chapitre des crédits pour la prise en charge de la provision au titre du Compte Epargne Temps (CET) des agents.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 63 640.01 €

Le montant inscrit à ce chapitre permet de financer les investissements programmés sur 2024 pour les structures du CIAS.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section : 2 570,00 €

Le montant inscrit à ce chapitre correspond aux dotations aux amortissements des biens acquis depuis 2022.

□ LES RECETTES

Chapitre 70 - produits des services : 1 102 085 €

Ce chapitre enregistre la facturation aux familles de l'accueil des enfants ainsi que la prestation de services versée par la CAF pour les crèches.

La quote-part des charges de l'accueil de loisirs de Brem Sur Mer, refacturée à la commune pour son occupation, apparait également à ce chapitre.

En 2024, les participations versées par les usagers du service d'Accompagnement au déplacement pour les personnes empêchées ont été inscrites ainsi que celles versées pour les ateliers séniors.

Les inscriptions pour 2024 sont les suivantes :

→ crèches : 603 000 €

→ accueils de loisirs : 490 700 €

→ Accompagnement au déplacement des personnes empêchées : 4 000 €

→ refacturation : 4 000 €→ ateliers séniors : 385 €.

Chapitre 74 - Dotations et participations : 686 147 €

Ce chapitre enregistre les aides versées par la CAF pour les structures ALSH, le Conseil Départemental, la CAF et la MSA au titre de la CTG (Convention Territoriale Globale) et l'aide à l'itinérance et au transport à destination des accueils de loisirs, des crèches, des RPE, du LAEP et pour la coordination, ainsi que la participation de la conférence des financeurs pour les ateliers séniors et la participation de l'ARS et de l'Europe pour le CLS (Contrat Local de Santé).

Les aides se répartissent ainsi :

→ Crèches : 144 900 €

→ accueils de loisirs : 245 760 €

→ relais petite enfance : 77 500 €

→ Lieu accueil enfants parents : 28 870 €

→ coordination : 58 000€

→ conférence des financeurs ateliers séniors : 11 404 €
 → Participation ARS et Europe pour le CLS : 119 713 €

La baisse par rapport au BP 2023 provient du changement de chapitre de la participation de l'Agglomération au déficit du budget du CIAS, suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 4 771 450 €

Le budget principal CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie n'ayant pas de ressources propres, et suite au passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, l'équilibre budgétaire s'opère par la prise en charge du déficit du CIAS d'un montant de 4 771 440 € par la Communauté d'Agglomération dont il dépend, et est imputé au chapitre 75.

De plus, les régularisations du prélèvement à la source ont été inscrites pour 10€.

Chapitre 013 - atténuation de charges : 52 000,00 €

Ce chapitre enregistre les remboursements au titre des arrêts maladie des agents.

Chapitre 002- résultat de fonctionnement reporté : 134 320.72 €

Ce chapitre enregistre la part de l'excédent de fonctionnement non affecté au financement des investissements.

O Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement programmées en 2024, s'établissent à 84 434.01 €, financées par la mise en réserve d'une partie l'excédent de fonctionnement à fin 2023 pour 18 335 €, du FCTVA pour 289€, de l'amortissement des biens immobilisés pour 2 570€ et par le virement de la section de fonctionnement pour 63 410.01 €.

Dépenses	BP 2023	BS+DM 2023	TOTAL BUDGET 2023	DOB 2024	Recettes	BP 2023	BS+DM 2023	TOTAL BUDGET 2023	DOB 2024
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	31 651,97 €	2 225,00 €	33 876,97 €	69 706,37 €	Chap. 021 - Virt de la section de fonctionnement	21 603,76 €	10 840,00 €	32 443,76 €	63 640,01 €
Chap. 16 - emprunts et dettes assimilées	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 570,00 €
Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	0,00€	8 615,00 €	8 615,00 €	5 700,00 €	Chap. 10 - Dotations, Fonds divers et réserves	9 812,00 €	0,00€	9 812,00 €	18 624,00 €
Chap. 001 - résultat d'investissement reporté	1 763,79 €	0,00€	1 763,79 €	9 427,64 €	Chap. 001 - résultat d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€
Total	33 415,76 €	10 840,00 €	44 255,76 €	84 834,01 €	Total	33 415,76 €	10 840,00 €	44 255,76 €	84 834,01 €

Dépenses d'équipement :

 Multi accueil à Coëx : desserte et aménagement cuisine et porte hublot Multi accueil à Saint Hilaire de Riez : Renouvellement mobilier 	3 000,00 €
(poussettes, fauteuils enfants)	1 500,00 €
Accueils de loisirs :	6 500,00 €
- ALSH à Saint Hilaire : barnums et tentes de cuisine	5 500,00 €
- Malle pédagogique :	1 000,00€
Epicerie Solidaire :	4 300,00 €
- 3 armoires réfrigérées :	4 300,00 €
Toutes structures :	45 500,00 €
- Aménagement de poste, fauteuil et armoires (CHSCT) :	1 700,00 €
- Copieurs :	30 000,00 €
- Renouvellement du Parc informatique :	13 800,00 €

Restes à réaliser au 31/12/2023 :

Multi-Accueil multi sites :	3 505,35 €
- Multi accueil à Saint Hilaire de Riez : Meubles et camion d'activités	1 880,46 €
- Multi accueil à Brétignolles Sur Mer : meubles et lits	1 624,89 €
Toutes structures :	5 401,02 €
- Matériels informatiques :	5 401,02 €

Opération d'ordre :

Travaux en régie pour la fourniture et pose d'un cabanon à l'ALSH de Saint Hilaire de Riez pour un montant de 5 700,00 €

✓ Budget Annexe CHT – Saint Gilles Croix de Vie

Le Centre d'Hébergement Temporaire est composé d'un bâtiment datant de 1995, d'une extension achevée en 2011 et d'une seconde achevée en 2016.

Il a été construit sur un terrain appartenant à l'Hôpital et dispose pour cela d'un bail à construction couvrant la période du 01/11/1993 au 01/11/2023 pour lequel un loyer de 15,24€ annuel est versé. Un avenant a été signé pour prolonger le bail à construction jusqu'au 30 avril 2024

Ce budget ne supporte plus d'emprunt. Le dernier a été remboursé en octobre 2016.

Le CHT est géré par l'ADAMAD qui verse à cet effet un loyer. Afin de prendre en compte la construction de l'extension réalisée en 2016, le bail de location a fait l'objet d'un avenant en 2017 permettant de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2044 et de modifier le loyer annuel fixé à 41 947.48€, révisable chaque année au 1er juillet.

Le projet de budget 2024 s'établit à 104 608,99 € en section de fonctionnement et à 258 284,49 € en section d'investissement et se présente ainsi :

O Section de Fonctionnement :

Dépenses	Budget 2023	DOB 2024	Recettes	Budget 2023	DOB 2024
Chap. 011 - charges à caractère général	20 305,00 €	19 430,00 €	Chap. 70 - Produits des services	0,00€	0,00€
Chap. 65 - autres charges de gestion courante	0,00€	0,00€	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	88 159,35 €	99 253,99 €
			Chap. 77 - Produits Exceptionnels	0,00€	0,00€
Sous-total dépenses réelles	20 305,00 €	19 430,00 €	Sous-total recettes réelles	88 159,35 €	99 253,99 €
Chap. 042 - Amortissement des immobilisations	47 015,00 €	47 587,00 €	Chap. 042 - Amortissement	5 355,00 €	5 355,00 €
Chap. 023 - Virt à la section d'investissement	0,00€	0,00€	des subventions d'équipement	3 333,00 €	3 333,00 €
Chap. 002 - Résultat de fonctionnement reporté	26 194,35 €	37 591,99 €			
Total	93 514,35 €	104 608,99 €	Total	93 514,35 €	104 608,99 €

☐ LES DEPENSES

Chapitre 011 - charges à caractère général : 19 430 €

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge les frais d'entretien et de téléphonie du bâtiment (11 630 €) ainsi que la taxe foncière (7 800 €).

Chapitre 042 - opérations d'ordre entre sections : 47 587,00 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé.

Chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté : 37 591,99 €

☐ LES RECETTES

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 99 253,99 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au loyer à facturer à l'ADAMAD et à la prise en charge par le budget principal CIAS du déficit de fonctionnement apparaissant au 31/12/2023 et sur l'exploitation 2024 soit 48 153,99 € (part d'amortissement non couvert par le loyer).

Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections : 5 355 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation du CHT.

O Section d'investissement :

Dépenses	Budget 2023	DOB 2024	Recettes	Budget 2023	DOB 2024
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	219 910,06 €	252 929,49 €	Chap. 040 - Amortissement des immobilisations	47 015,00 €	47 587,00 €
Chap. 16 - Remboursement de la dette	0,00€	0,00€	Chap. 021 - Virt de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00€
Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	5 355,00 €	5 355,00 €	Chap. 10 - Dotations, Fonds divers et réserves	2 268,00 €	1 808,00 €
			Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00€
			Chap. 001 - résultat d'investissement reporté	175 982,06 €	208 889,49 €
Total	225 265,06 €	258 284,49 €	Total	225 265,06 €	258 284,49 €

☐ LES DEPENSES

Chapitre 21- immobilisations corporelles : 252 929,49 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent à des provisions pour travaux futurs.

Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : 5 355 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation du CHT.

☐ LES RECETTES

Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections : 47 587 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé.

Chapitre 10 – Dotations, Fonds divers et réserves : 1 808 €

Apparaît à ce chapitre le FCTVA à percevoir sur les dépenses d'équipement réalisées en 2022.

Chapitre 001 – résultat d'investissement reporté : 208 889,49 €

✓ Budget Annexe EHPAD – La Chaize Giraud

L'EHPAD de la CHAIZE GIRAUD, construit par la Communauté d'Agglomération, dispose de 38 chambres et d'espaces communs et peut accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le bâtiment a été achevé en 2012 et exploité, depuis cette date, par l'ADMR qui verse au CIAS une redevance annuelle progressive, révisable en fonction des échéances du prêt PLS et qui pour l'année 2024 est estimée à 156 370 €.

Pour son financement, deux prêts ont été réalisés :

- Un prêt PLS révisable, indexé sur le taux du livret A + marge de 1,13%, d'un montant de 2 135 000 € sur 30 ans, avec une dernière échéance au 30/06/2042, contracté auprès du CREDIT FONCIER. Au 1er janvier 2024 le capital restant dû est de 1 468 956,31 €.
- Un prêt PHARE, au taux fixe de 3,33% d'un montant de 450 000 € sur 30 ans, avec une dernière échéance au 01/02/2041, contracté auprès de la CAISSE DES DEPOTS. Au 1^{er} janvier 2024 le capital restant dû est de 310 455,59 €.

Le projet de budget 2024 s'établit à 440 233,40 € en section de fonctionnement et à 459 470,40 € en section d'investissement et se présente ainsi :

O Section de Fonctionnement :

Dépenses	Budget 2023	DOB 2024	Recettes	Budget 2023	DOB 2024
Chap. 011 - charges à caractère général	4 950,00 €	5 050,00 €	Chap. 70 - Produits des services	0,00€	0,00€
Chap. 66 - charges financières	73 100,00 €	69 500,00 €	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	164 000,00 €	435 052,40 €
			Chap. 77 - Produits Exceptionnels	247 882,97 €	0,00€
Sous-total dépenses réelles	78 050,00 €	74 550,00 €	Sous-total recettes réelles	411 882,97 €	435 052,40 €
Chap. 042 - Amortissement des immobilisations	141 715,00 €	128 916 DD =	Chap. 042 - Amortissement des subventions d'équipement	5 200,00 €	5 181,00 €
Chap. 002 - Résultat de fonctionnement reporté	197 317,97 €	236 767,40 €			
Total	417 082,97 €	440 233,40 €	Total	417 082,97 €	440 233,40 €

☐ LES DEPENSES

Chapitre 011 - charges à caractère général : 5 050 €

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge les frais d'entretien et d'assurance du bâtiment.

Chapitre 66 - charges financières : 69 500 €

Les crédits inscrits dans ce chapitre correspondent aux charges financières des échéances des prêts en cours à payer sur l'exercice 2024.

Chapitre 042 - opérations d'ordre entre sections : 128 916 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (EHPAD, matériel et mobilier).

Chapitre 002 – résultat de fonctionnement reporté : 236 767,40 €

☐ LES RECETTES

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 435 052,40 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au loyer facturé à l'ADMR sur la base de 4 trimestres de la convention de partenariat actualisés des échéances d'emprunt, connues à ce jour pour un montant de 156 370.75€. Et aussi la prise en charge par le budget principal CIAS du déficit de fonctionnement apparaissant au 31/12/2023 et sur l'exploitation 2024 soit 278 681,65 € (part d'amortissement non couvert par le loyer).

Chapitre 042 - opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

O Section d'investissement :

Dépenses	Budget 2023	DOB 2024	Recettes	Budget 2023	DOB 2024
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	330 067,16 €	401 039,40€	Chap. 040 - Amortissement des immobilisations	141 715,00 €	128 916,00 €
Chap. 16 - Remboursement de la dette	64 000,00 €	53 250,00€			
Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	5 200,00 €	5 181,00 €	Chap. 001 - résultat d'investissement reporté	257 552,16 €	330 554,40 €
Total	399 267,16 €	459 470,40 €	Total	399 267,16 €	459 470,40 €

☐ LES DEPENSES

Chapitre 21- immobilisations corporelles: 401 039,40 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent à des provisions pour travaux futurs.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 53 250 €

Les crédits inscrits à ce chapitre permettent de prendre en charge le remboursement du capital des échéances des prêts en cours.

Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

☐ LES RECETTES

Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections : 128 916 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (EHPAD, matériel et mobilier).

Chapitre 001 – résultat d'investissement reporté : 330 554,40 €

✓ Budget Annexe Résidence autonomie les Primevères – Saint Maixent Sur Vie

La petite unité de vie construite par la Communauté d'Agglomération dispose de 24 logements.

Gérée en régie, son activité a débuté au 1er novembre 2016.

Au 1^{er} janvier 2020, la résidence autonomie est passée d'une tarification journalière à une redevance mensuelle à laquelle s'ajoute une facturation de prestations individuelles obligatoires et facultatives.

Par ailleurs et afin de répondre au besoin des résidents bénéficiant d'aide et d'accompagnement au titre de la dépendance, le CIAS a décidé la création d'un S.A.A.D (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile). Ce service, interne à la résidence autonomie, fait l'objet d'une gestion au sein d'un budget annexe.

Pour la gestion de la résidence autonomie les 8 emplois suivants ont été budgétisés :

- 1 emploi permanent de rédacteur à temps complet (100 %) pour assurer les missions de directeur
- 4 emplois permanents d'Agent social de 2^{ème} classe à temps non complet (4 à 56%)
- 2 emplois permanents d'Agent social à temps complet (85%) pour assurer les missions de veilleur de nuit.
- 1 poste de remplacement à temps non complet (56%)

Pour le financement de la petite unité de vie, deux prêts ont été réalisés :

- Un prêt PLS révisable, indexé sur le taux du livret A + marge de 1,11%, d'un montant de 1 120 000 € sur 35 ans, avec une dernière échéance au 01/03/2052, contracté auprès de la CAISSE DES DEPOTS. Au 1^{er} janvier 2024 le capital restant dû est de 904 000 €.
- Un prêt à taux 0% de la CARSAT d'un montant de 606 359 € remboursable en 20 annuités de 30 336 € pour la première et 30 317 € pour les 19 suivantes. Au 1er janvier 2024 le capital restant dû est de 363 804 €.

Le projet de budget 2024 s'établit à 874 387.52 € en section de fonctionnement et à 97 525,06 € en section d'investissement.

O Section de Fonctionnement :

Dépenses	Budget 2023	DOB 2024	Recettes	Budget 2023	DOB 2024
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	138 920,00 €	192 700,00 €	Groupe I -Produits de la tarification	266 360,00 €	301 000,00 €
Groupe II - Charges afférentes au personnel	360 655,00 €	425 915,00 €	Groupe II -Autres produits relatifs à l'exploitation	234 570,00 €	245 560,00 €
Groupe III - Charges afférentes à la Structure	145 320,00 €	155 514,00 €	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	197 917,38 €	327 827,52 €
Chap. 002 - déficit de fonct. N- 1 reporté	53 952,38 €	100 258,52 €			
Total	698 847,38 €	874 387,52 €	Total	698 847,38 €	874 387,52 €

☐ LES DEPENSES

Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante : 192 700 €

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge :

- Les fluides (eau, électricité, carburant) pour 53 200 €
- Les fournitures d'entretien et administratives pour 7 800 €
- L'alimentation pour 22 000 €
- L'affranchissement, le téléphone et les frais de déplacement pour 3 900 €
- La prestation d'alimentation par l'extérieur pour 95 400 €
- Les prestations de nettoyage des vitreries et des volets roulants : 8 400 €
- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères : 2 000 €

Le chapitre est en hausse dû à l'augmentation des charges d'électricité, des prestations d'alimentation à l'extérieur suite au non renouvellement du contrat de cuisinier, des prestations de nettoyage et à la baisse autres fournitures.

Groupe II - Charges afférentes au personnel : 425 915 €

Au regard des prévisions pour 2024, une hausse de 61.54% est constatée par rapport au BP 2023. Courant 2023, les dépenses de personnel intérimaire et les remplacements ont impacté fortement le budget 2023 et ces dépenses se traduisent sur 2024 par une inscription budgétaire plus conséquente.

Le cout du personnel est en hausse de +162 k€ :

- Mouvement de personnel : + 45 k€ (dont poste nouvelle directrice à 100% et suppression poste de cuisinier passé à l'externalisation)

- Remplacement : +31.5 k€

GVT/Heures supplémentaires : 33 k€

- Personnel intérimaire : +44k€

- Intervenants extérieurs : +8.5k€ (financé par la conférence des financeurs du Département)

Groupe III - Charges afférentes à la Structure : 155 514 €

Ce chapitre regroupe les charges en lien avec le bâtiment :

- Location : 800 €

- Frais d'entretien : 6 000 €

Frais de maintenance : 15 000 €
Primes d'assurance : 5 235 €

- Autres charges : 5 710 €

- Autres charges . 5 / 10 €

Charges financières : 37 000 €
Charges exceptionnelles : 7 000 €

Amortissement des biens et équipements : 78 769 €

La hausse de 7.01% de dépenses de ce chapitre est due à la maintenance et à un remboursement d'une subvention trop perçue sur exercice antérieur.

Résultat de fonctionnement reporté : 100 258,52 €

Les facturations aux résidents ne permettent pas de couvrir les dépenses d'exploitation de la résidence, un déficit cumulé de 100 258,52 € apparaît donc à fin 2023 en forte progression par rapport à fin 2022.

☐ LES RECETTES

Les recettes ont été estimées sur la base des éléments suivants :

- Loyer mensuel: 947,84 € (dont 617,50€ de loyer et 330,34€ de charges locatives)
- Prestations obligatoires/services communes (administratif et accueil, garde de nuit, animation, entretien et restauration...): 541,74 €/mois

- Prestations facultatives :

→ petit déjeuner : 47,75 € par mois

→ restauration du soir : 147,25 € par mois

→ blanchisserie : 43,95 € par mois

téléphone et internet : 18,60 € par mois

Groupe I - Produits de la tarification : 301 000 €

La somme inscrite en 2024 correspond aux loyers facturés aux résidents, sur la base de 21 logements à 947.84 € (617.50€ de loyer et 330.34€ de charges locatives) et de 3 aidés sociaux (2 facturés à 70€ par jour et 1 facturé à 56 € par jour).

Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation : 245 560 €

Ce chapitre enregistre en 2024 le produit des prestations obligatoires et facultatives qui seront facturées aux résidents suivant le détail suivant :

Petit déjeuner et restauration du soir : 50 500 €

Forfaits téléphoniques : 4 200 €

- Prestations obligatoires (accueil, restauration du midi, garde de nuit, entretien locaux, animation) : 135 200 €

- Blanchisserie : 10 500 €

Sont également inscrits à ce chapitre les crédits relatifs :

- à la refacturation de charges au budget SAAD : 21 555 €

au forfait autonomie : 8 600 €

- au remboursement sur rémunération : 15 000 €

Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables : 327 827.52 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de la résidence autonomie ainsi que le versement d'une subvention du budget principal du CIAS pour la prise en charge du déficit constaté à fin 2023 et sur l'exploitation 2024 pour un montant de 323 634.52€.

O Section d'investissement :

Dépenses	Budget 2023	DOB 2024	Recettes	Budget 2023	DOB 2024
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	15 745,72 €	26 012,06 €	Augmentation des dettes financières	10 000,00 €	5 000,00 €
Remboursement des dettes financières	72 320,00 €	67 320,00 €	Autres - amortissements des immobilisations	78 450,00 €	78 769,00 €
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports	4 195,00 €	4 193,00 €	Apports, dotations et réserves		799,00 €
Résultat d'investissement N-1 reporté	0,00 €	0,00€	Résultat d'investissement N-1 reporté	2 570,72 €	12 957,06 €
Total	92 260,72 €	97 525,06 €	Total	91 020,72 €	97 525,06 €

☐ LES DEPENSES

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé : 26 012,06 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent aux dépenses d'équipement suivantes :

- Copieur : 5 000 €

- Achat salon de jardin, bac jardinage en hauteur et cadres de décoration : 4 000 €

Adaptation des chariots de ménage : 2 000 €
 Provisions pour achats futurs : 15 012,06 €

Remboursement des dettes financières : 67 320 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent :

- à la prise en charge du remboursement du capital des échéances des 2 prêts en cours pour 62 320 €
- à l'inscription de crédits nécessaires aux éventuels remboursements de dépôts de garantie pour 5 000 €.

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports : 4 193 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de la résidence autonomie.

□ LES RECETTES

Augmentation des dettes financières : 5 000 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent à l'encaissement des dépôts de garantie versés par les résidents à leur entrée.

Autres - amortissements des immobilisations : 78 769 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (bâtiment, matériel et mobilier).

Apports, dotations et réserves : 799 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) à percevoir sur les acquisitions de l'exercice 2022.

Résultat d'investissement reporté : 12 957,06 €

Les écritures de la section d'investissement de l'exercice 2023 font apparaître un excédent qui est inscrit à ce chapitre.

✓ Budget Annexe SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)

La modification des statuts et du fonctionnement de la résidence autonomie « Les Primevères » a entraîné, afin de répondre aux besoins des résidents, la création, au 1^{er} janvier 2020, d'un Service d'Aide à Domicile interne à la Résidence, géré au sein d'un nouveau budget annexe.

Pour la gestion de ce service, les 4 agents sociaux et les 2 veilleurs de nuit de la Résidence Autonomie « Les Primevères » y sont budgétisés respectivement à hauteur de 24 % et 15% de leur temps de travail.

Le projet de budget 2024 s'établit à 157 709,87 € en section de fonctionnement.

O Section de Fonctionnement :

Dépenses	Budget 2023	DOB 2024	Recettes	Budget 2023	DOB 2024
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	19 370,00 €	21 555,00 €	Groupe I - Produits de la tarification	70 620,00 €	95 000,00 €
Groupe II - Charges afférentes au personnel	73 970,00 €	109 370,00 €	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00€	5,00€
Groupe III - Charges afférentes à la Structure	3 900,00 €	3 895,00 €	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	54 405,26 €	62 704,87 €
Chap. 002 - déficit de fonct. N- 1 reporté	27 785,26 €	22 889,87 €	Chap. 002 - Excédent de fonct. N-1 reporté	0,00€	0,00€
Total	125 025,26 €	157 709,87 €	Total	125 025,26 €	157 709,87 €

☐ LES DEPENSES

Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante : 21 555 €

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge une quote-part (30%) des frais supportés par la résidence autonomie, le service y étant rattaché :

- Les fluides (eau, électricité, carburant) pour 15 900 €
- Les fournitures d'entretien et administratives pour 2 010 €
- L'affranchissement et le téléphone pour 1 125 €
- Les frais de nettoyage des vitreries et volets roulants pour 2 520 €

Groupe II - Charges afférentes au personnel : 109 370 €

Les crédits inscrits dans ce chapitre correspondent aux charges de personnel pour l'année 2024.

Le cout du personnel est en hausse de +35 k€ :

- Mouvement de personnel : + 14k€

- Remplacement : +13 k€

GVT/Heures supplémentaires : + 8 k€

Groupe III - Charges afférentes à la Structure : 3 895 €

Ce chapitre regroupe les charges en lien avec le bâtiment ainsi que les autres charges de gestion :

- L'abonnement au logiciel de facturation : 1 000 €

- L'assurance du personnel : 1 690 €

Des provisions pour créances irrécouvrables : 200 €

Charges exceptionnelles : 1 005 €

Résultat de fonctionnement reporté : 22 889,87 €

L'accompagnement facturé aux résidents ne permet pas de couvrir les dépenses d'exploitation du service, un déficit cumulé de 22 889,87 € apparaît donc à fin 2023.

☐ LES RECETTES

Les recettes ont été estimées sur la base d'une facturation de 4 000 heures sur l'année. Pour 2024, les taux horaires appliqués seront de 24,40 € en semaine et 27 € les dimanches et jours fériés

Groupe I - Produits de la tarification : 95 000 €

La somme inscrite correspond à la facturation aux résidents de la résidence autonomie « Les Primevères » des interventions au titre de l'aide et l'accompagnement à domicile, sur la base d'un coût horaire de 24,40 € en semaine et 27 € les dimanches et jours fériés.

Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation :

La somme inscrite correspond aux régularisations d'écritures du prélèvement à la source pour un montant de 5€

Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables : 62 704.87 €

Apparait dans ce chapitre les crédits relatifs au versement d'une subvention du budget principal du CIAS pour la prise en charge du déficit constaté à fin 2023 et sur l'exploitation 2024 pour un montant de 62 704.87€.

PRESENTATION CONSOLIDÉE DES BUDGETS DU CIAS DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

	DOB 2024		
BUDGET	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Budget principal CIAS	6 751 702,72 €	84 834,01 €	
Budget Annexe - CHT	104 608,99 €	258 284,49 €	
Budget Annexe - EHPAD	440 233,40 €	459 470,40 €	
Budget Annexe Résidence Autonomie "Les Primevères"	874 387,52 €	97 525,06 €	
Budget Annexe - SAAD	157 709,87 €	0,00€	
TOTAL	8 328 642,50 €	900 113,96 €	